

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 mars 2019

TAXE SUR LES SERVICES NUMÉRIQUES - (N° 1737)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CF30

présenté par
M. Charles de Courson

ARTICLE 2

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le Gouvernement s'est engagé à maintenir une baisse continue de l'IS et l'idée juste de nécessaire stabilité fiscale.

Or, le présent article vise à renoncer à ces sages principes.